

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2017

**Présents :** Mrs BERNE Jean-Louis, DEVILLE Thierry, FABROL Frédéric, GOISBAULT Valentin, VALLESPI Joachim, VENTURI Rémi et Mmes DHERBECOURT Muriel, PEYRO Brigitte, TRIDOT Julie, SORET Mariève, VILAR Géraldine

**Absents :** Mrs DELCROIX Yves, et Mmes LEBAIL Jessica, PRODH'HOMME Véronique

**Procurations :** Mr NAVATEL Christophe à Mme VILAR Géraldine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées : Madame DHEBERCOURT Muriel

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 décembre 2016 par les membres du conseil municipal :

*Vote pour : à l'unanimité*

### **1- Engagement, liquidation, mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017**

M. le Maire rappelle à l'assemblée l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule : « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans les limites du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette » (194020 €).

16	1641	Emprunts en euros	17000
<b>TOTAL</b>		<b>Chapitre 16</b>	<b>17000</b>
20	202	Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre	3750
	2031	Frais d'études	2500
	2051	concession et droit assimilés	2500
<b>TOTAL</b>		<b>Chapitre 20</b>	<b>8750</b>
21	2111	terrains nus	30000
	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	1000
	21318	Autres bâtiments publics	50000
	2152	Installations de voirie	1000
	21534	Réseaux d'électrification	15000
	21578	Autre matériel et outillage de voirie	2000
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1000
	2183	matériel de bureau et informatique	1000
2188	Autres immobilisations corporelles	5000	
<b>TOTAL</b>		<b>Chapitre 21</b>	<b>106000</b>
<b>TOTAL</b>			<b>131750</b>

Il est proposé au conseil municipal de :

- AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans les limites du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016 avant le vote du budget 2017.

- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2017.

*Vote pour : à l'unanimité*

## **2- Convention SIVU De l'YEUSERAIE pour la réalisation de travaux sur la végétation des abords des pistes DFCI**

Monsieur le Maire rappelle que le syndicat de l'Yeuseraie a pour objet la création, l'entretien et la gestion des infrastructures DFCI présentes sur la commune et étant référencées et validées par le plan de massif de défense des forêts contre l'incendie.

Afin d'améliorer la protection du massif contre les incendies et celle des services de secours et d'incendie dans le cadre de leur lutte contre les risques de départ et propagation de feu, mais également dans un souci d'économie des coûts d'entretien du réseau de pistes du syndicat.

Le SIVU propose à la commune, par l'intermédiaire d'une convention :

- D'effectuer un prélèvement d'arbres et un débroussaillage de la végétation plus soutenus, allant au-delà du minimum à maintenir en place prescrit au guide de normalisation des ouvrages DFCI du plan départemental de protection des forêts contre les incendies ;
- D'effectuer en partenariat avec la Fédération de Chasse du Gard et les Sociétés de Chasse communale, du broyage de sol dans les bandes débroussaillées de sécurité en vue de créer des cultures faunistiques.

Par ailleurs, le syndicat s'engage à réduire de façon moins soutenue, le prélèvement des arbres dans les reboisements FFN, FEOGA, et peuplements présentant une forte valeur sylvicole et commerciale comme les feuillus précieux et arbres de réserves.

Il est proposé au conseil municipal de :

- D'approuver la signature de la convention pour la réalisation de travaux sur la végétation des abords des pistes DFCI,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIVU de l'Yeuseraie et d'instaurer les décisions ci-dessus.

*Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de débroussailler une plus grande bande aux abords des pistes DFCI.*

*Monsieur VENTURI demande si la convention prévoit une contrepartie financière.*

*Monsieur le Maire répond que non, cela est inclus dans la participation annuelle que la commune verse au syndicat.*

*Vote pour : à l'unanimité*

## **3- Conventions pour l'installation de deux postes de transformation électrique - Enedis**

Monsieur le Maire explique au conseil que la société ENEDIS sollicite la commune pour deux projets d'installation de poste de transformation de courant électrique :

- Le premier situé croix de Benoit en remplacement du poste existant. Selon la convention l'emplacement occupé sera de 29m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée C0927.
- Le second situé au village faisant partir de l'unité foncière cadastrée E0398. L'emplacement occupé sera également de 29m<sup>2</sup>.

Il est proposé au conseil municipal de :

- D'approuver la signature des deux conventions pour l'installation des nouveaux postes de transformation de courant électrique,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention la société ENEDIS.

*Vote pour : à l'unanimité*

#### **4- Modification des statuts de l'EPCC Pont du Gard**

Monsieur le Maire explique, que par délibération en date du 16 décembre dernier, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Pont du Gard a initié la procédure de modification des statuts de cet établissement, portant sur les points suivants :

- Prise en compte de la baisse de la contribution annuelle du Conseil Départemental du Gard à hauteur de deux millions d'euros minimum, en lieu et place des deux millions et demi d'euros prévus actuellement,
- Remplacement du terme « Conseil Régional Languedoc-Roussillon » par celui de « Conseil Régional Occitanie ».

Monsieur le Maire rajoute qu'à ce titre, la commune est sollicitée afin qu'elle se prononce sur les modifications proposées.

Il est proposé au conseil municipal de :

- Approuver les modifications proposées,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en place de cette décision.

*Vote pour : à l'unanimité*

#### **5- Convention partenariat avec l'EPCC Pont du Gard**

Monsieur le Maire explique que depuis 2012, l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) du pont du Gard a mis en place une convention de partenariat avec les communes du département.

Celle-ci autorise, en contrepartie de la communication et de la promotion du site du Pont du Gard faites par les communes gardoises, la remise d'une carte gratuite d'accès annuelle à chaque famille résidant à l'année dans lesdites communes signataires.

Il précise que compte tenu de la nouvelle politique tarifaire mise en place à compter du 1er janvier 2017, le conseil d'administration de l'EPCC a, dans sa séance du 16 décembre 2016, fixé de nouvelles modalités d'accès au site du pont du Gard pour les gardois. Désormais il ne sera plus question d'une carte d'abonnement par foyer, mais d'un accès gratuit par personne sur présentation d'une pièce d'identité et d'un document justifiant de leur domicile dans les communes gardoises partenaires. Ces documents seront à présenter par les résidents à l'accueil du site.

Il précise qu'afin de faire bénéficier aux habitants de Castillon du Gard de l'accès au Pont du Gard il convient d'approuver la nouvelle convention avec l'EPCC Pont du Gard.

Il est proposé au conseil municipal de :

- D'approuver la signature de la convention d'engagement réciproque entre la commune et l'EPCC Pont du Gard,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention.

*Madame DHEBERCOURT annonce qu'il y a la possibilité de prendre une carte d'abonnement qui permet d'obtenir des réductions sur les spectacles.*

*Monsieur le Maire précise qu'elle coûte 15 euros par ans et par personnes.*

*Vote pour : 7*

*Abstentions : 5*

#### **6- Approbation de l'adhésion des communes de Fons outre Gardon, de Montignargues, de La Rouvière et de Saint Bauzely au SMD Gard**

Les communes de Fons outre Gardon, Montignargues, La Rouvière et Saint Bauzely ont adhéré au Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'eau et Milieux aquatiques du Gard.

Afin que ces décisions d'intégration soient valables, le conseil municipal doit approuver l'adhésion de ces communes au SMD Gard.

Il est proposé au conseil municipal de :

- Approuver l'adhésion des communes de Fons outre Gardon, Montignargues, La Rouvière et Saint Bauzely au SMD Gard,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en place

La candidature des « Savoirs et savoir-faire de la pierre sèche » au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité a été initiée en 2011 par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse à l'Abbaye de St Hilaire en Luberon. Ce projet a été validé par les membres de la Société scientifique internationale pour l'étude pluridisciplinaire de la pierre sèche (S.P.S.) lors du XIIIème Congrès international de la pierre sèche en Sardaigne en 2012.

Cette démarche vise à faire reconnaître l'importance de la pierre sèche dans l'histoire de l'humanité, puisque cette technique a été utilisée dès les origines, et on la retrouve dans la totalité des territoires ruraux à travers le monde. Elle vise également à faire reconnaître l'utilité et l'efficacité de la pierre sèche pour aménager les territoires de façon durable : contribution aux paysages ruraux, stabilisation des sols, prévention des risques liés au ruissellement, neutralité carbone, développement économique local...

Elle vise enfin à faire reconnaître la pertinence de la pierre sèche pour la réalisation d'ouvrages neufs : murs de soutènement, mais également ensembles paysagers, structures d'accompagnement du bâti... L'objectif étant de soutenir et de faciliter la transmission de ce savoir-faire partout dans le monde.

C'est le gouvernement Grec qui coordonne ce dossier avec à ses côtés actuellement la France, la Suisse, Chypre, l'Espagne, l'Italie, la Croatie et la Slovénie.

En septembre dernier les représentants des 8 gouvernements se sont réunis en Grèce à Argostoli, dans l'île de Céphalonie, en parallèle du XVème Congrès international de la pierre sèche, pour concevoir le dossier de candidature transnationale des savoirs et savoir-faire de la pierre sèche au label "Patrimoine culturel immatériel" de l'UNESCO.

Compte tenu de notre implication historique pour valoriser le savoir-faire de la pierre sèche, il est proposé au conseil municipal de :

- Approuver le classement des savoirs et savoirs faire de la pierre sèche au patrimoine culturel immatériel de l'humanité.
- Soutenir la démarche engagée par la chambre des métiers du Vaucluse et la Société scientifique internationale pour l'étude pluridisciplinaire de la pierre sèche (S.P.S.), porteuse du projet.

*Vote pour : à l'unanimité*

#### **Point divers :**

##### Proposition de l'entreprise RISO pour changer le parc photocopieur

*Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été contacté par la société RISO, il précise que celle-ci est venue faire une démonstration de son matériel et une proposition à la commune.*

*Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de réaliser un marché afin d'obtenir un comparatif.*

##### PETR

*Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Communauté de Communes du Pont du Gard a acté la mise en place du Pôle Equilibre Territorial et rural (PETR). Il précise que sur le territoire il s'agirait de supprimer le SCOT Uzège – Pont du Gard et le Pays Uzège – Pont du Gard et de les remplacer par le PETR.*

##### Plan Local de l'Habitat

*Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'approbation du Plan Local de l'Habitat(PLH) au sein de la communauté de communes du Pont du Gard.*

##### Transferts de compétence

*Monsieur le Maire informe qu'à partir de 2018, il y aura des transferts de compétences obligatoires et facultatives de la commune à la Communauté de communes. Parmi les obligatoires la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.*

*Monsieur le Maire précise que le choix du transfert des compétences facultatives se fera en conseil.*

##### Frelons asiatiques

*Monsieur GOISBAULT Valentin expose le problème de frelons asiatiques et le fait que les pompiers n'interviennent pas sur les frelons.*

*Monsieur le Maire propose de faire remonter la problématique à la Communauté de communes du Pont du Gard afin de mutualiser les moyens pour la destruction des nids.*

**La séance est levée à 21h30**